

# Les avantages du permis sur boîte de vitesse automatique

Depuis le 1er janvier 2017, les titulaires du permis B limité aux véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique peuvent conduire un véhicule en boîte manuelle de même catégorie à condition de suivre une formation de 7 heures. Cette mesure s'applique aux personnes qui conduisent des voitures automatiques pour des raisons non médicales.

## Plus rapide et moins coûteux !

Pour passer le permis sur boîte automatique, les élèves peuvent désormais prendre **13 heures de conduite minimum** contre 20 heures sur boîte manuelle. Une économie de plusieurs heures de conduite non négligeable sur votre budget !

## Plus facile !

- Vous ne passez plus les vitesses, plus de soucis d'embrayage, de calage, les démarrages en côte se font tout seuls !
- Vous vous concentrez davantage sur l'environnement, la circulation, les autres conducteurs..
- Votre état de fatigue au volant est réduit
- Votre conduite est donc plus sécurisée et apaisée

## Conversion de votre permis sur boîte automatique en permis B

Vous pouvez accéder au permis B boîte mécanique via une formation de 7 heures

## Pour qui ?

La formation au permis B à embrayage automatique s'adresse :

- **A tout le monde** et en particulier à ceux qui ont envie de se faciliter la tâche et conduire plus simplement un véhicule
- Aux personnes ayant des **difficultés à manier une boîte de vitesse** lors de leur apprentissage
- Aux personnes atteintes de **certains handicaps physiques**

## Pour conduire quel type de véhicules ?

Le permis B à embrayage automatique (BEA), appelé également permis B boîte automatique, permet de conduire uniquement des véhicules équipés d'une boîte de vitesse automatique et/ou manuelle (ex : boîte séquentielle) et d'un embrayage automatique.

N'hésitez pas à me contacter au 0674751132, afin de vous donner des informations complémentaires et les démarches administratives ( identique au permis B). Nous disposons d'un C5 aicross et d'une C3 ( citroën) à embrayage automatique.

## **DOCUMENTS A FOURNIR :**

- N° DE TELEPHONE PORTABLE ET ADRESSE MAIL DE L'ELEVE (pour l'auto école)
- N° DE TELEPHONE PORTABLE DU PARENT (pour l'auto école)
- 3 TIMBRES 20GRS (pour l'examen pratique)
- REGLEMENT DE 41€ POUR L'EVALUATION DE DEPART ( l'évaluation d'une heure est effectuée au moyen du logiciel observer des codes roussau. Les compétences évaluées sont les connaissances, les savoir-faire et les savoir-être en lien avec l'activité de conduite. A l'issue de l'évaluation, un volume de formation comprenant des heures de formation théorique et des heures de formation pratique adaptés au stagiaire vous sera proposé.

### **Documents pour l'inscription auprès du service ANTS**

- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE OU DU PASSEPORT RECTO/VERSO, en cours de validité, en couleur
- PHOTOCOPIE DU PERMIS AM (ou bsr) RECT-VERSO (si acquis)
- PHOTOCOPIE DE L'ASSR 2<sup>ème</sup> NIVEAU
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT (en mairie dès 16 ans)
- PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE PARTICIPATION A L'APPEL PREPARATOIRE A LA DEFENSE (18 ANS)
- E-PHOTOS NUMERIQUE AVEC SIGNATURE **chez un photographe ou photomaton signalés par la vignette bleue "Agréé service en ligne ANTS". (code e-photo pr ANTS et 2 photos pour l'auto école)**
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE – DE 3 MOIS OU CELUI DE L'HEBERGEANT (facture eau, edf, téléphone)
- ATTESTATION D'HEBERGEMENT
- MANDAT ANTS (si procédure ants par l'auto école)
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'HEBERGEANT RECTO/VERSO , en cours de validité, en couleur
- ATTESTATION D'ASSURANCE (voir avec votre assurance environ 15jours avant le rvp)

### **CHOIX DU FINANCEMENT**

- PERMIS 1E/JOUR (contrat établi après l'évaluation en 3 exemplaires dont un à remettre à la banque)
- VERSEMENT par chèque, espèces, virement bancaire (contrat établi après l'évaluation, montant global du contrat divisé en plusieurs échéances)

**La formation doit être réglée avant le passage de l'examen pratique du permis de conduire**

\*\*\*\*\*

### **HORAIRE COURS PEDAGOGIQUES :**

*sur inscription*

SAMEDI : 13hrs

### **HORAIRE DES TESTS DE CODE**

*sur inscription 2fois/semaine*

MARDI /MERCREDI/VENDREDI : 18hrs

SAMEDI : 12HRS

\*\*\*\*\*

**COORDONNEES AUTO ECOLE SD CONDUITE SARL COSSE LE VIVIEN sdconduite@gmail.com**  
**Stevee (gérant) 06 74 75 11 32 Linda (gérante-secrétariat-comptabilité) 02 43 98 25 67/06 48 75 10 02**

**Fabien (enseignant) 06 48 75 10 03 Christel (enseignante) 06 61 33 26 59**

**Permanences secrétariat Cossé : lundi 14h/16h - Mardi 10h/12h - Vendredi 14h/16h - Samedi 12h/13h sur RDV au 06 74 75 11 32**

**Permanences secrétariat Craon : Mardi 14h/16h - Vendredi 10h/12h - Samedi 11h/12h sur RDV**